



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Antwerpen : 11 - Kruisschansweg - 2040 Antwerpen
Brugge : 284 - Spoorwegstraat - 8200 Brugge
Brussels : 17 bte 4 - Avenue des Pagodes - 1020 Brussels
Charleroi : 1 E bte 115 - Avenue Général Michel - 6000 Charleroi
Hasselt : 35 - Zonhoekstraat - 3910 Neerpelt
Liège : 63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe

Tel.: 02/544.97.89 Fax : 03/544.96.70
Tel.: 050/39.34.98 Fax : 050/39.34.98
Tel.: 02/245.46.95 Fax : 02/215.12.78
Tel.: 071/30.50.32 Fax : 071/31.67.35
Tel.: 011/64.07.55 Fax : 011/64.07.55
Tel.: 041/34.17.00 Fax : 041/34.17.80

Banques : 000-1395124-70 001-2821893-45 196-4170042-67 T.V.A. BE 406.671.312
240-0325513-82 340-0298168-28

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

Rapport N° : 43/971017/05
Date du contrôle : 17.10.1997
Propriétaire : [REDACTED]
Nom, prénom : [REDACTED]
Adresse : Gasturke
Personnes responsables de l'exécution du travail
Nom, prénom : M. Doye George
N° T.V.A. : 659-314-146
Adresse de : idem
l'installation : 1

Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant : mise sous tension effectué sur base des prescriptions du RGIE Art. : 270.
- B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau publique de distribution - A.R. du 01.07.1992.

Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Plantes communes).

Distributeur : Raccordement suivant cablage tableau : Tension : 3 x 220 V
Alimentation tableau princ. : X mm². Protection raccordement : A.
Colonne d'alimentation : 4 x 16 mm². Interr-Sect Général : 40 A.
Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 8 $R_t = 16$ $R_{TCT} = 100$ Mégohms.

Différentiel	I _n en A	I _{cc} en KA	I _n en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _n en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _n en A
A	40	3	0,300	TOUS							
B	40	3	0,030	FGH							

Type de contrôle : A

Circuits	Protections	Sections	Sections	Circuits	Protections	Sections	Sections
1 x I	16 A	2,5	Nombre PC : II + T III + T				Nombre PC : II + T III + T
1 x II	25 A	4	VOIR SCHEMAS				Nombre PL :
			Arrivées :				Arrivées :
			Type Chauffage :				Type Chauffage :
			Divers :				Divers :

INFRACTIONS : (voir code au verso) NEANT

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.

Liaisons équipotentielles principales/secondaires : non visibles - existant sur déclaration du responsable du travail installées - non connectées.

Le différentiel général ☐ était ☒ a été plombé ☐ le ☒ Les schémas ont été signés ☐ n'ont pas été signés.

Conclusion A) : l'installation est ☐ n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Conclusion B) : l'installation est ☐ n'est pas conforme aux prescriptions légales.

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le : afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.

N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou en cas où les infractions subsisteraient conformément à l'Art. 276/2, une copie du Procès Verbal sera envoyée à l'Administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

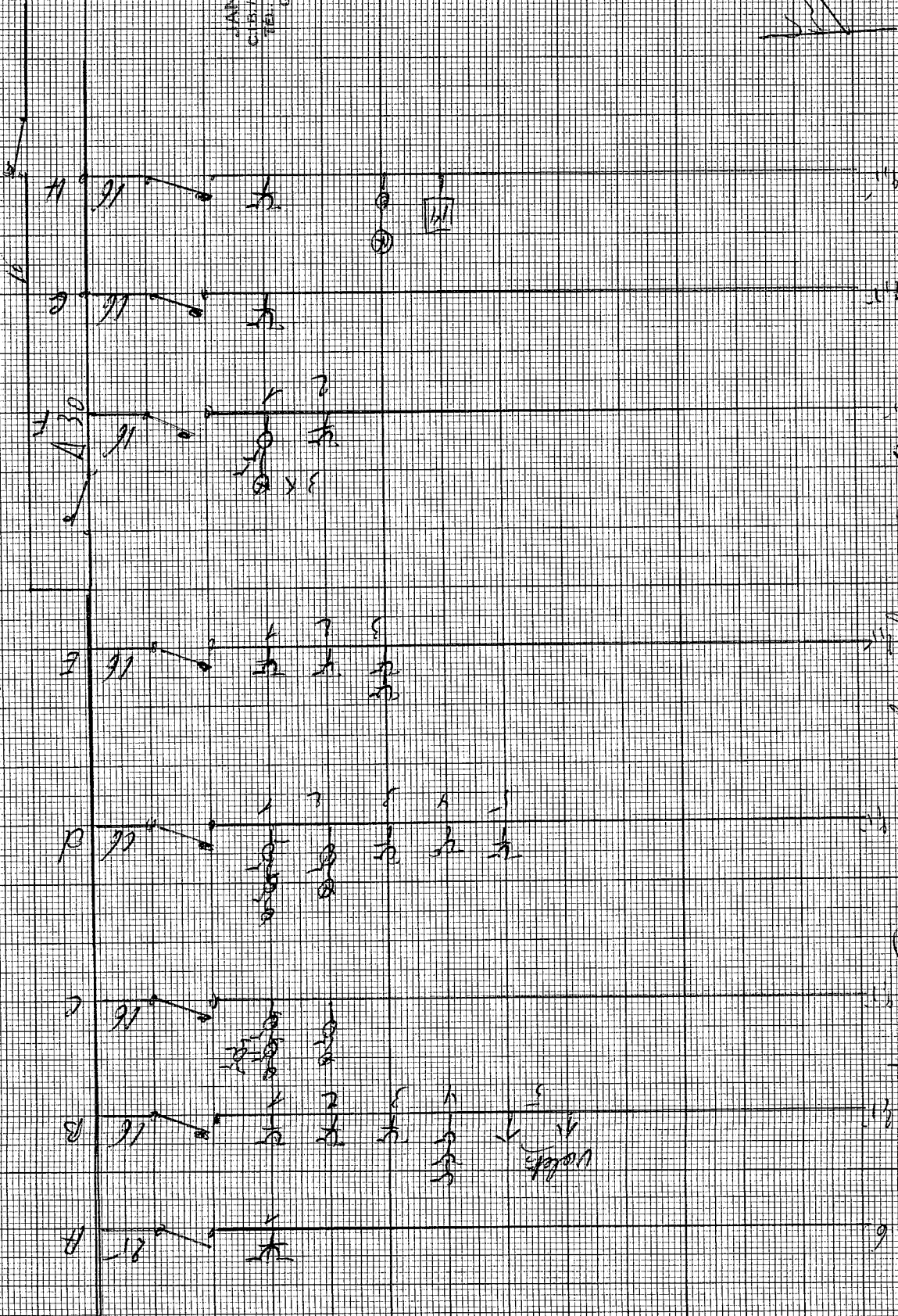
L'agent visiteur (signature)

Le client

Le directeur de l'Organisme Agréé

C.I.B. / B.I.C. CONTRÔLE AGRÉÉ
TEL. & FAX 02 / 726.09.53
GSM 075.82.22.42

clé Marchat chemin de terre goudale 110



17 10 1997

JANSENIS DANIEL
C.I.B. / B.I.S. CONTRÔLE AGREE
TEL : 02 72 72 60 85
GSM 075 82 22 42



group Pump voir ch de Rouen
Base Rouen

